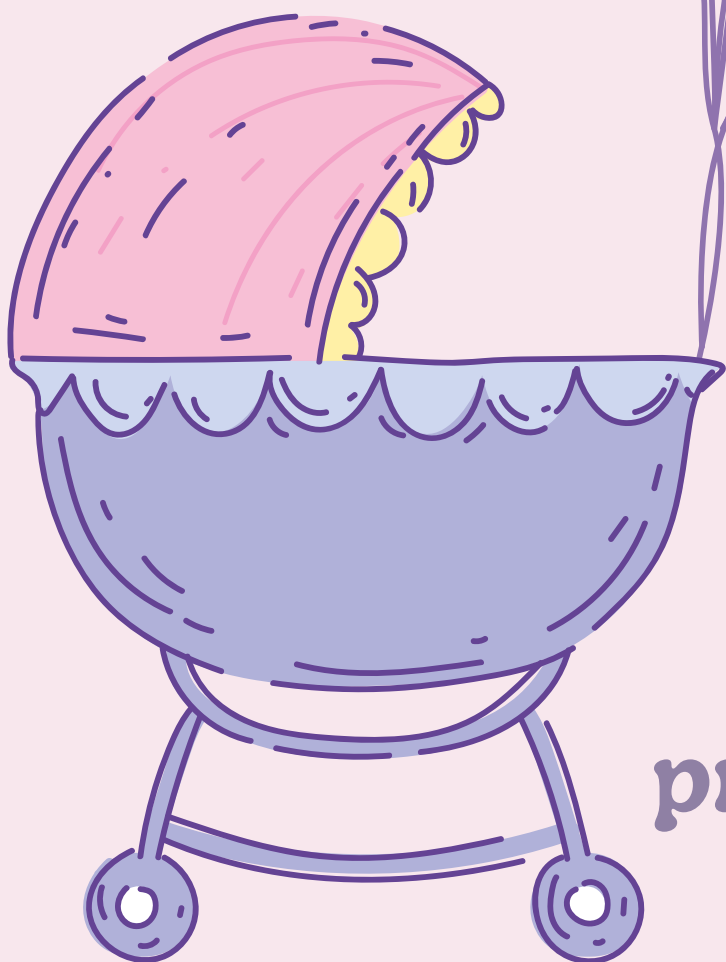


# MICRO CRÉCHE

# COMMUNALE



Dossier de  
pré-inscription

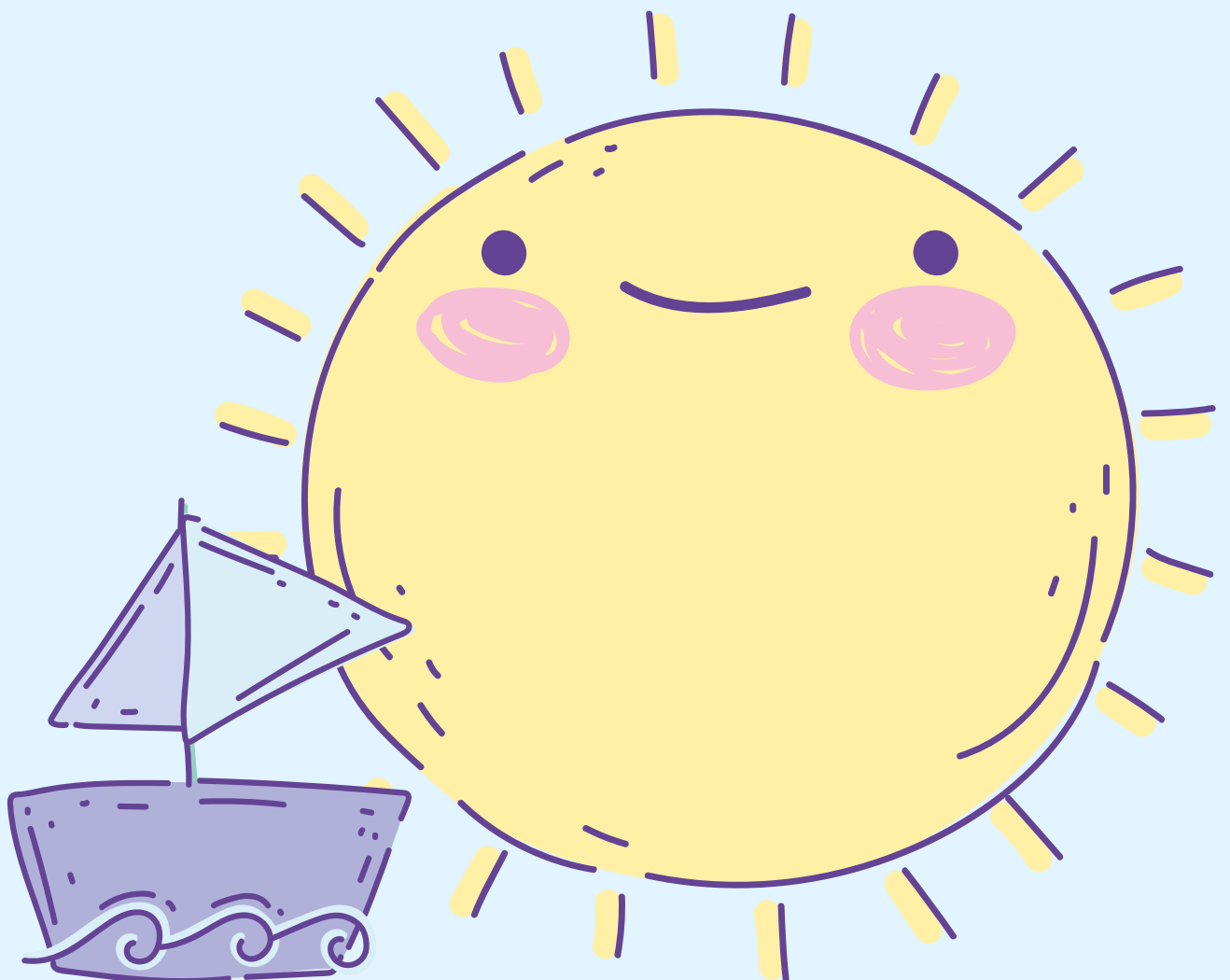
**Horaires et jours d'ouverture de la garderie : du lundi au vendredi de 8h à 18h.**

**Fermeture prévisionnelle : 3 semaines en été, 1 semaine au printemps et 1 semaine en automne.**

**Cette pré- inscription n'a pas de valeur définitive d'admission. Votre demande sera étudiée par une commission d'admission et devra répondre aux critères de sélection définis dans le règlement de fonctionnement.**

### **Les différentes étapes:**

- Dossier de pré-inscription à remplir et à envoyer par mail à la responsable de la micro- crèche (confirmation de bonne réception).
- Décision prise lors de la commission d'admission. Réponse aux parents par courrier : acceptation ou liste d'attente.
- Rendez-vous à la micro-crèche pour établir le dossier d'inscription et la signature du contrat.



# L'enfant

- ★ Nom : .....
- ★ Prénoms (si l'enfant est né): .....
- ★ Date de naissance (ou terme prévu) le : .....
- ★ Date d'admission souhaitée : .....
- ★ Nombre de frères et sœurs et date de naissance : .....

# La famille

## Situation familiale :

- ★ Marié
- ★ Divorcé
- ★ Union libre
- ★ Célibataire
- ★ Pacsé
- ★ Veuf ou veuve

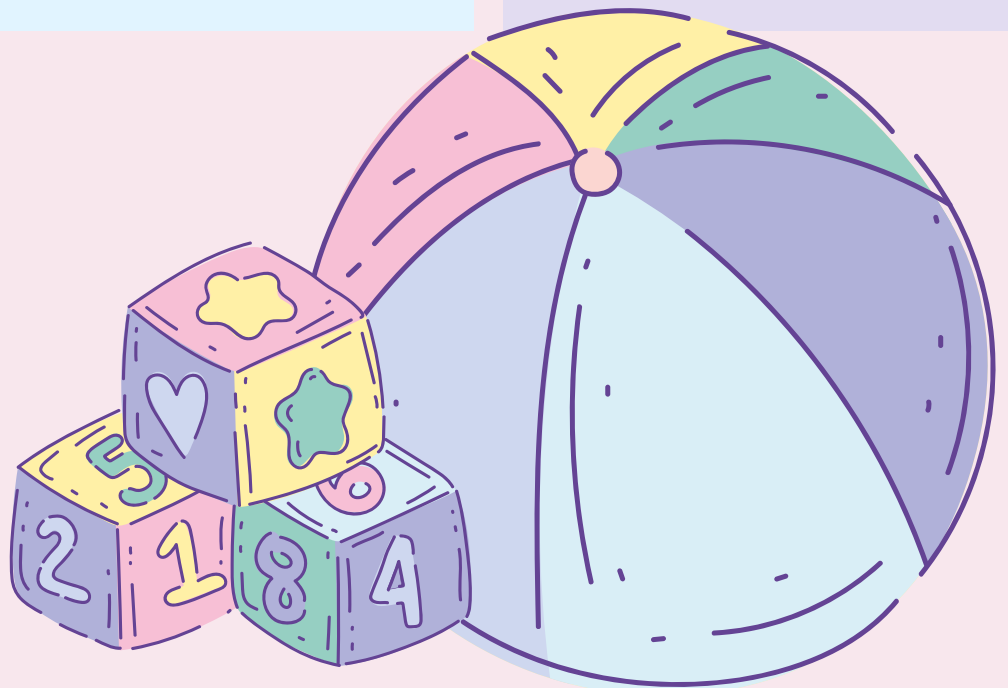
## En cas de séparation, qui a la garde de l'enfant :

- ★ Parent 1
- ★ Parent 2
- ★ Alternée



# Renseignements concernant les parents :

	Parent 1	Parent 2
NOM		
Prénom		
Adresse postale		
Tel domicile		
Tel portable		
Tel travail		
Email		
Profession		
Adresse employeur		
N° Allocataire		
Autre régime		



# Le temps de garde souhaité

## Type de contrat souhaité

★ Occasionnel : mode d'accueil qui n'a aucune régularité. Proposé aux parents lorsque des places sont disponibles. Les parents peuvent avoir des souhaits.

★ Réguliers (saisonnier ou à l'année) : les familles signent un contrat qui indique précisément les jours (1/2 journée ou journée) et horaires d'accueil de l'enfant. C'est un engagement.

★ Régulier à l'année

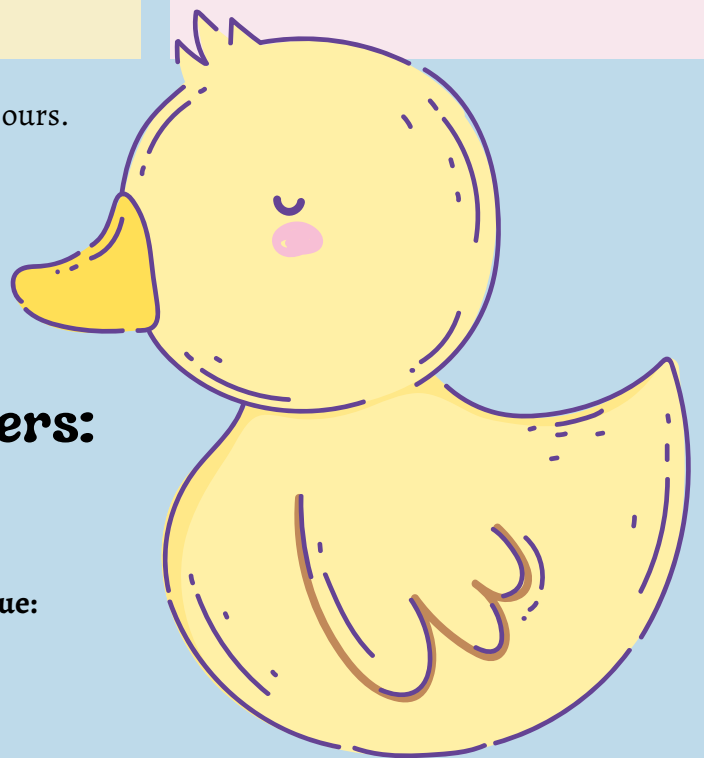
★ Régulier saisonnier

★ Occasionnel

## Horaires & jour de garde

	Horaires	Commentaires
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Vous pouvez choisir des horaires différents en fonction des jours.



**Date limite de dépôt des dossiers:**

**08 Décembre 2021**

Pour toute question, merci de joindre la référente technique:

Mme Marlène BRUCHET

creche@saintefoy-tarentaise.fr